



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT N° 1255-24

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs.***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 décembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le 7 janvier 2025.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate